

	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limitr...	44.00	25.00	13.00
Autres départem...	52.00	28.00	15.00
Union Postale...	62.00	34.00	18.00

LETTRÉ DE PARIS

LES FOSSEURS DE LA VICTOIRE

La Conférence de Cannes, aggravant les méfaits de ses devancières, a pactisé ouvertement avec les ennemis qu'elle avait mission de mater

Il y a huit jours, nous disions à cette même place que nous n'attendions pas grand chose du Conseil Suprême. Tout de même, il était loin de notre pensée de prévoir que le Conseil renoncera à faire état de la vérité pour obliger l'Allemagne à rester, pas plus que nous ne nous attendions à la voir sous prétexte de restauration économique de l'Europe, tendre officiellement la main à ce gouvernement russe qui, il y a quatre ans, par le traité de Brest-Litovsk — traité qui fut un coup de poignard dans le dos des alliés — faillit assurer la victoire de l'Allemagne. C'est cependant ce qui est arrivé.

La question du désarmement de l'Allemagne n'a pas été remise sur le tapis, malgré le désir exprimé lors de l'entrevue des deux chefs de gouvernement à Londres par M. Briand qui, par ce moyen, aurait confirmé son discours de Washington et désarmé ses adversaires qui lui reprochent de se désintéresser des manœuvres de l'Allemagne qui s'arme clandestinement.

Par contre, la question des réparations a été de nouveau examinée malgré ce que l'ultimatum lancé de Londres au mois de mai dernier, et accepté par l'Allemagne, avait de formel et de définitif. Et naturellement, comme il fallait s'y attendre, après maintes discussions auxquelles prirent part les délégués allemands, c'est au seul profit de ceux-ci que l'état de paiement arrêté par la commission des réparations a subi une modification.

Le plan anglo-américain se précise dans le même temps où ses auteurs s'essayent à le réaliser.

L'un des principaux rédacteurs de ce plan est M. Keynes, économiste anglais, qui joue un rôle important dans la coulisse au moment où se tenait à Paris la Conférence de la paix.

Considérant actif de M. Lloyd George, il vient de faire paraître un second livre intitulé « La Révision du traité de paix ». Ce livre n'a d'autre but qu'éviter à l'Allemagne le châtiment que serait pour elle une application judicieuse autant que sévère du traité de Versailles.

Il recèle un plan qui peut se résumer ainsi : 1° supprimer la partie de la dette allemande se rapportant aux pensions et aux allocations, comme contraire à la lettre et à l'esprit des termes des négociations qui précéderont l'armistice ; 2° réduire l'indemnité relative aux dommages de guerre ; 3° supprimer complètement la participation de la Grande-Bretagne à l'indemnité allemande ; 4° régler la dette allemande vis-à-vis de l'Italie et des petits peuples créanciers en annulant les sommes qu'ils doivent eux-mêmes ; 5° laisser à la France et à la Belgique ce qui restera de l'indemnité allemande, pour assurer la réparation des régions dévastées.

Ce plan, complété par celui qui a trait à la restauration économique de l'Europe et où nous lisons que le gouvernement des soviets russes sera reconnu, ensuite admis à figurer au nombre des Etats appelés à constituer la nouvelle Entente politique et économique, soulève plus d'objections qu'il ne rassemble de partisans.

La France, et c'est ce que semble perdre de vue le Conseil Suprême, n'oublie ni l'agression de l'Allemagne, ni celle des gouvernements bolcheviques. Avant de se résigner à collaborer avec l'une et les autres, elle attend obtenir pleine et entière justice, tant dans le domaine moral que matériel. S'appuyant, en ce qui concerne l'Allemagne, sur les stipulations du traité de Versailles, elle exige avant toute chose la reconnaissance par l'Allemagne du traité qui lui fait obligation de désarmer et de réparer.

Or, le fait est patent, l'Allemagne ne désarme ni ne répare.

Vis-à-vis du gouvernement des Soviets russes, la France ne peut adopter qu'une attitude de réserve sinon de combat. En effet comment admettre un seul instant une possibilité de collaboration avec Lénine, Trozky et autres, sans immédiatement qu'apparais-

sent les raisons morales et matérielles qui en ruinerait la forme et le fond.

La Russie offre le spectacle d'un pays ravagé par un formidable cyclone et ses habitants semblent être atteints d'une maladie pire que la peste : un incurable découragement.

Et puis, autre chose : en collaborant avec le gouvernement des Soviets, la France donnerait à celui-ci une force, une puissance que les bolchevistes mettraient vite au service de leurs desseins de révolution mondiale. Franchement, le Conseil Suprême exagère quand il veut nous obliger à creuser la fosse où nous enterreront avant longtemps les boches et les bolchevistes coalisés pour cette besogne qui satisfait leurs ambitions et leurs haines.

Espérons que le Parlement ne permettra pas au Conseil Suprême de creuser notre fosse après avoir creusé celle où l'on compte précipiter la victoire (1).

Eugène MITTLER.

(1) La parole est maintenant au ministre Poincaré. On peut juger par les observations de ce distingué collaborateur, M. Eugène Mittler combien sont grandes les difficultés que le nouveau gouvernement va avoir à surmonter.

N. D. L. R.

Les socialistes peuvent-ils soutenir les communistes ?

BRUXELLES, 16 janvier. — Le Peuple publie le texte suivant d'un appel de M. Axelrod au parti ouvrier et à l'Internationale, reçu par M. Vandervelde :

Attirant votre attention sur la situation désespérée des socialistes dans les prisons russes, je crois devoir prier les camarades dévoués de Belgique et de prendre l'initiative d'une action prolétarienne internationale.

Pour des socialistes, ces prestations contre la cruauté et la barbarie des despotes couverts par le drapeau communiste sont un devoir plus impératif encore que contre celles de Horby en Hongrie.

Salut fraternel. AXELROD.

M. Vandervelde, commandant cet appel, dit :

« Il ne sera pas dit que les socialistes de l'Europe occidentale continueront à faciliter les démarches des Krassine et Skobeleff, si la-bas à Moscou, les meilleurs parmi les nôtres sont accablés à des grèves de la faim et achevés de mourir au milieu des plus cruels tourments dans les geôles communistes. »

Après avoir déclaré être en possession de quelques documents d'une précision et d'une éloquence inusitées à cet égard, M. Vandervelde pose la question de savoir si oui ou non, les honneurs des prisons russes dépassent celles des prisons de Hongrie sous la terreur blanche et dit que c'est à l'Internationale tout entière qu'il appartient de poser la question et que les Belges ne pourront indéfiniment s'abstenir d'y répondre.

Les Berlinoises croient que M. Poincaré a été assassiné

BERLIN, 16 janvier. — Le bruit a couru ici dans la soirée, qu'un attentat aurait été commis contre M. Poincaré.

Il est curieux de constater avec quelle persistance, les fausses nouvelles de ce genre sont répandues en Allemagne à l'égard de la France.

Des vols qui atteignent un million

PARIS, 16 janvier. — A la suite d'aveux faits par un cambrioleur, Serge de Lenz, arrêté hier, le service de la police judiciaire a opéré, cet après-midi, un certain nombre de perquisitions chez des individus qui ont acheté des objets sachant que ceux-ci provenaient de vols.

Le montant des vols commis par Serge de Lenz est beaucoup plus élevé qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Il atteindrait près d'un million.

LES NOUVEAUX MINISTRES ENTRENT EN FONCTION

M. Briand a transmis ses pouvoirs au nouveau Président du Conseil

Lord Curzon assistait à ce changement... de politique

PARIS, 16 janvier. — M. Poincaré s'est rendu à 14 h. 30, au ministère des affaires étrangères, où il a été reçu par M. Briand, qui lui a transmis ses pouvoirs.

M. Poincaré et M. Briand ont conféré pendant une heure.

A 15 h. 30, M. Poincaré a reçu lord Curzon, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, qu'accompagnait lord Hardinge, ambassadeur à Paris, et M. Vansittart, directeur de la section d'Orient au Foreign-Office.

MM. Poincaré et Briand étaient encore dans le cabinet du ministre, au quai d'Orsay, quand lord Curzon a été annoncé.

M. Poincaré a immédiatement fait introduire le ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, avec lequel l'ancien et le nouveau président du Conseil se sont entretenus pendant quelques instants. Puis, M. Briand a quitté le cabinet du Président du Conseil.

Dans les salons de la présidence, il prit congé de ses anciens collaborateurs, ainsi que des chefs de service du ministère.

On prête à M. Briand l'intention de quitter Paris prochainement pour aller prendre quelque repos dans le midi.

L'entrevue que M. Poincaré a eu avec lord Curzon a pris fin à 17 heures.

Le ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne quittera Paris demain à midi.

AUX FINANCES

M. de Lasteyrie, ministre des finances, a choisi comme chef de son cabinet, M. Le Clerc, inspecteur des finances, directeur du contrôle des régions financières.

AUX STOCKS

Le bruit court dans les couloirs de la Chambre que M. Paisant serait maintenu provisoirement à la tête du sous-commissariat d'Etat des Stocks, jusqu'à complète liquidation.

A LA GUERRE

Il semble se confirmer, d'autre part, que le maréchal Pétain serait désigné comme secrétaire-général au ministère de la guerre, et que M. Maté serait maintenu en fonctions pour diriger l'éducation physique.

A LA MARINE

M. Raiberti, ministre de la marine, a pris possession de ses fonctions cet après-midi.

Arrivé à 15 heures au ministère, il a été reçu par son prédécesseur, M. Guist'hari, qui lui a présenté le chef et les sous-chefs d'état-major généraux, les membres du conseil supérieur, les inspecteurs généraux des divers corps de la marine, le directeur et chefs de services du ministère, et la longue entente des questions et des réformes en cours.

AU TRAVAIL

M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, a l'intention de choisir comme chef de son cabinet, M. Valadier, contrôleur au ministère du Travail.

M. Henry Chéron désignera pour remplir les mêmes fonctions au ministère de l'Agriculture, M. Marigny, juge au tribunal de la Seine.

Le premier Conseil du nouveau Cabinet

PARIS, 16 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en Conseil de Cabinet, au domicile de M. Poincaré, de 9 h. 30 à midi, pour poursuivre l'examen du programme ministériel.

M. Albert Sarraut a fait savoir qu'il acceptait le portefeuille des colonies qui lui offrait M. Poincaré, dans un télégramme adressé à M. Maginot, ministre de la guerre et des pensions, et dont voici le texte :

Washington, 16 janvier. Très touché du témoignage de confiance du président Poincaré, je vous prie de lui transmettre mon acceptation avec les assurances affectueuses de mon fidèle dévouement.

Le Journal officiel publiera demain matin, un décret nommant M. Albert Sarraut ministre des colonies. En même temps, un autre décret chargera M. Dior, ministre du commerce, de l'intérim du ministère des colonies, en l'absence de M. Albert Sarraut.

Qui succédera à M. Maunoury ?

PARIS, 16 janvier. — La nomination de M. Maunoury, comme ministre de l'intérieur, laisse vacante la présidence de la commission des finances de la Chambre. Parmi les candidatures éventuelles à ce poste, on désignait ce matin, dans les couloirs de la Chambre, MM. Chassaing-Goyon, Klotz et Dartac.

Et à M. Chéron ?

La nomination de M. Chéron, comme ministre de l'agriculture, laisse vacante la fonction de rapporteur du budget au Sénat, car il était à peu près certain que le sénateur ou Calvados eût été confirmé, dans ce poste, par la future commission des finances.

M. Maginot se déclare partisan du service de dix-huit mois

Il poursuivra activement, dit-il, la liquidation des dernières pensions

PARIS, 16 janvier. — M. Maginot, ministre de la Guerre, a déclaré, cet après-midi, à la presse quelles étaient ses intentions au moment où il prenait possession de son département.

Le ministre de la guerre estime qu'il s'agit actuellement le service de dix-huit mois serait suffisant pour assurer la sécurité du pays.

D'autre part, la durée du service militaire lui paraît dépendre en partie de l'efficacité du pacte de garantie franco-britannique que le gouvernement va avoir à examiner.

En ce qui concerne les projets militaires, M. Maginot est désireux qu'ils viennent au plus tôt devant le Parlement, mais autant que possible sans être discutés fragmentairement, car ils constituent un ensemble qui doit être envisagé dans toutes ses répercussions.

Faisant ensuite allusion à la collaboration de l'armée noire, M. Maginot a fait remarquer que les contingents indigènes formeraient un apport d'autant plus appréciable qu'il allégerait la contribution militaire que les circonstances imposent au pays.

Le nouveau ministre de la Guerre, qui conserve dans ses attributions le département des Pensions, a insisté sur ce fait que rien n'était changé dans l'administration à laquelle il présiderait dans le précédent cabinet et qu'il continuerait à veiller, comme par le passé, sur le fonctionnement des services qu'il a dirigés depuis près de deux ans.

Bien qu'il reste encore relativement peu de pensions à régler, il existe encore un certain nombre de points sur lesquels il exercera sa vigilance, tels que ceux des emplois réservés, des frais médicaux, de l'appareillage des mutilés, des sépultures militaires, etc., etc.

M. Paul Deschanel interpellé

PARIS, 16 janvier. — M. Paul Deschanel, sénateur, adresse à M. Poincaré la lettre suivante :

Monsieur le Président du Conseil, Il vous paraîtra sans doute que, dans les circonstances présentes, un échange de vues au Sénat sur notre politique extérieure est indispensable.

C'est à ces fins et avec un sentiment de confiance à l'égard du ministère que vous venez de constituer, que j'ai l'honneur de déposer entre les mains de M. le président du Sénat, une demande d'interpellation.

Veillez, Monsieur le Président du Conseil, agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Signé : DESCHANEL.

On annonce que M. Margaine, député de la Marne, vient d'informer le Président de la Chambre qu'il interpellera le Président du Conseil sur la politique extérieure.

D'autre part, M. Girod, député du Doubs, demande à interpellier sur la suppression des titulaires du ministère des pensions.

Enfin, M. Marcel Cachin annonce également son intention d'interpellier.

ECHOS & NOUVELLES

Le budget de Molière... Grâce aux registres du comédien Lagrange, on a pu connaître, à peu près exactement, le budget « recettes » de notre premier écrivain comique à partir du 3 novembre 1658, date à laquelle il joua pour la première fois en public sur le théâtre du Petit Bourbon, jusqu'au 17 février 1672, date de sa mort.

Molière a reçu : Comme auteur (31 pièces) 40.500 liv. Comme homme de lettres pensionné 10.000 » Comme valet de chambre du roi 4.377 » Comme comédien 83.104 »

Soit au total 138.081 liv. 152.000 livres en un peu plus de 14 ans ! même en tenant compte de la valeur relative de l'argent, cela reste considérable !

La « Literary Digest », sorte de revue de presse hebdomadaire, très sérieuse et impartiale, a fait une enquête auprès des journaux américains sur la question de savoir ce que feraient les Etats-Unis au cas où la France serait victime d'une agression non provoquée. Elle a reçu 273 réponses, 228 se prononçant en faveur de l'aide militaire et financière à la France.

D'autre part, 45 estiment qu'il n'y a pas de danger et que la France n'a besoin d'aucun aide ; 30 opinent et contre une aide à la France et contre un traité avec la France.

Le Journal officiel publiera demain matin, un décret nommant M. Albert Sarraut ministre des colonies. En même temps, un autre décret chargera M. Dior, ministre du commerce, de l'intérim du ministère des colonies, en l'absence de M. Albert Sarraut.

Qui succédera à M. Maunoury ?

PARIS, 16 janvier. — La nomination de M. Maunoury, comme ministre de l'intérieur, laisse vacante la présidence de la commission des finances de la Chambre. Parmi les candidatures éventuelles à ce poste, on désignait ce matin, dans les couloirs de la Chambre, MM. Chassaing-Goyon, Klotz et Dartac.

Et à M. Chéron ?

La nomination de M. Chéron, comme ministre de l'agriculture, laisse vacante la fonction de rapporteur du budget au Sénat, car il était à peu près certain que le sénateur ou Calvados eût été confirmé, dans ce poste, par la future commission des finances.

Le maréchal Pétain occupera au ministère de la guerre un poste analogue à celui de « major général »

Il restera néanmoins à la tête des armées françaises

PARIS, 16 janvier. — Le Conseil des ministres a décidé, en principe, que le maréchal Pétain occuperait, à côté du ministre de la guerre, une haute fonction analogue à celle de major général dans d'autres armées.

Cette mesure a été considérée par M. Poincaré, dès la constitution de son cabinet, comme étant l'une des conditions indispensables pour permettre le rattachement du ministère des pensions au ministère de la guerre.

Le maréchal Pétain conservera bien entendu ses fonctions de généralissime.

La réponse du maréchal Pétain, prévenu télégraphiquement, n'était pas encore parvenue, cette nuit, au ministère de la guerre.

A partir de dimanche prochain dans toutes les communes d'au moins 100 habitants une distribution des lettres sera faite

Le 14 décembre dernier, ainsi que Paris-Centre l'a relaté, M. Paul Lafont, sous-secrétaire d'Etat, a déclaré à la Chambre, au cours de la discussion du budget des P. T. T., qu'à partir du 16 janvier 1922, la distribution domiciliaire des correspondances serait rétablie partout.

Le 31 décembre, répondant à une intervention de M. de Lamarzelle, qui craignait que le repos dominical ne puisse être observé, par les employés des P. T. T., M. Paul Lafont renouvelait d'une façon formelle sa déclaration devant le Sénat.

Désireux de savoir si la décision du sous-secrétaire d'Etat aurait une suite pratique, nous nous sommes rendus à la direction des postes, à Nevers, où nous avons interviewé, à ce sujet, un fonctionnaire particulièrement qualifié.

« Oui, a-t-il déclaré, ce projet tend à l'administration des P. T. T., nous a transmis une circulaire en date du 31 décembre 1921 prescrivant :

« Qu'à partir du dimanche 22 courant, une distribution des correspondances aura lieu le dimanche dans toutes les communes — il y en a deux de bureau de poste, et dans tous les hameaux comptant au moins 100 habitants. »

« Est-ce un progrès ? — Oui et non, car, dans la Nièvre du moins, la distribution domiciliaire a toujours eu lieu à peu près partout. La mesure n'aura de répercussion que dans les rares communes — il y en a une ou deux seulement dans le département — où les municipalités avaient autorisé la Poste à ne pas effectuer de distribution le dimanche.

Désormais la distribution domiciliaire sera obligatoire dans toutes les localités de plus de 100 habitants et la faculté de la supprimer ne sera plus laissée aux municipalités.

En somme, d'après les déclarations qui nous ont été faites, la distribution domiciliaire aura lieu comme et aux mêmes heures que par le passé ; la seule différence réside en ce fait que ce seront les facteurs titulaires qui effectueront désormais, et non plus les facteurs intérimaires ou volontaires ; l'Administration espère, en réduisant ainsi le service des volontaires, réaliser une sérieuse économie.

En outre, des dispositions vont être prises pour assurer aux titulaires un congé régulier dans le courant de la semaine.

Cette mesure qui sera avantageuse pour l'Administration des P. T. T., ne sera assurément pas moins pour le public, car elle rétablira d'une façon formelle et définitive le service domiciliaire.

Si dans la Nièvre, par suite de la bienveillance, — disons plus, — de la complaisance de la Direction des Postes, le service domiciliaire était à peu près organisé il n'en est pas de même dans beaucoup d'autres départements.

Dans l'Allier

MOULINS, 16 janvier. — Dans une lettre adressée à M. Lamoureux, député de l'Allier, le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T., indique qu'il vient d'adresser des instructions aux directeurs départementaux pour que la distribution postale du dimanche soit rétablie à partir du 22 janvier prochain, dans les communes où elle était supprimée.

Pour avoir volé des Bons de la Défense Nationale

PARIS, 16 janvier. — La Cour d'assises de la Seine a jugé, aujourd'hui, cinq individus : trois femmes et deux hommes, accusés d'avoir dérobé ou maquillé un grand nombre de bons de la Défense nationale.

Ce sont les nommés Germaine Delabarre, 28 ans, née à Saint-Amand (Cher), Léa Delabarre, son mari, âgé de 29 ans, né à Paris, la veuve Renault, sa mère, âgée de 60 ans, née à Saint-Etienne (Cher) ; Louis Renault, son frère, 33 ans, né à Saint-Amand (Cher) ; Henriette Renault, sa belle-sœur, 24 ans, née à Courteix (Corrèze).

Les inculpations de faux et usage de faux sont motivées par les faits suivants : Germaine Delabarre était, au début de 1921, employée comme auxiliaire temporaire au ministère des Finances. Elle avait pour mission de compléter et de classer les bons de la Défense nationale, déjà remboursés, qui rentraient dans les archives du trésor avec mention « remboursement » et une perforation indiquant leur retrait. Elle profita de cette mission de confiance pour dérober un grand nombre de bons remboursés, les uns de 10.000 francs, les autres de 1.000 francs.

Les condamnations suivantes ont été prononcées : Léon Delabarre 5 ans de prison et 100 francs d'amende ; Mme Delabarre, 3 ans de prison et 100 francs d'amende, Mme veuve Renault, Louis Renault et sa femme Henriette Renault ont été acquittés.

Le titre d'ingénieur peut-il être pris par n'importe qui ?

La Société des Ingénieurs civils demande la liberté de cette qualification

Quiconque a quelque aptitude pour manier le marteau, le ciseau ou la lime, peut se servir de réactifs, pour équiper des fils électriques ou installer une sonnerie, peut s'intituler mécanicien, chimiste, électricien, sans que personne y voie inconvénient. Cependant, dès qu'un quidam s'intitule « ingénieur » ou « architecte », de multiples protestations s'élèvent.

Une proposition de loi tendant à réprimer l'usurpation des titres professionnels a été même déposée sur le bureau de la Chambre des députés par MM. Félix Lionville, Paul Boncour, Raynaud et Charles Baroin. Elle a pour but de réglementer et de restreindre le droit de prendre la qualification d'ingénieur.

A l'appui de cette réglementation, les auteurs du projet de loi rappellent non seulement que les professions de pharmacien, d'herboriste, de sage-femme et de médecin sont réglementées, mais encore que plus récemment, la loi du 2 août 1918 a interdit l'usurpation du titre d'ingénieur agronome et d'ingénieur agricole, sous la sanction des peines prévues à l'article 259 du Code pénal.

Dans un ordre professionnel différent, le titre d'avocat a été également défini et le droit de le porter réglementé par le décret du 20 juin 1920. Mais aucune sanction n'a été prévue contre son usurpation.

Il est cependant de l'intérêt général, affirment les auteurs de la proposition de loi, que les titres professionnels soient protégés.

auxquels le public fait crédit, soient réservés sous la sanction des lois répressives, à ceux qui ont acquis, par des études contrôlées, le droit de les porter.

Mais la Société des ingénieurs civils de France, qui englobe plus de 4.000 ingénieurs et qui représente, en quelque sorte, une grande autorité morale, la collectivité des ingénieurs français, vient de s'élever contre toute restriction ou réglementation du droit de prendre la qualification d'ingénieur.

C'est M. Baroin, député, membre de la Société des ingénieurs civils et signataire de la proposition de loi, qui a consulté la société et demandé son avis sur cette importante question.

Reconnaisant que nombre d'ingénieurs éminents faisant partie de la société ne possèdent aucun diplôme d'ingénieur, M. Baroin proposait, en outre, que l'admission comme membre sociétaire de la Société des ingénieurs civils de France, équivalle à un diplôme et confère le droit au titre d'ingénieur.

Une commission, composée de MM. Herdner et Hillairet, anciens présidents des ingénieurs civils ; Guillery, ancien président de section ; Barthélemy et Guiselin, membres du comité, fut formée pour examiner si la dénomination d'ingénieur constitue un titre et dans l'affirmative, s'il y a lieu d'admettre que ce titre puisse être conféré par le seul fait de l'admission à la Société des ingénieurs civils de France.

La commission s'est prononcée par la négative. Elle a été unanime pour affirmer que le titre d'ingénieur, sans épithète, ni complément, de même que les expressions : ingénieur civil, ingénieur opticien, ingénieur constructeur, ingénieur électricien, ingénieur conseil, etc., ne sont pas des titres. Ils ne sont que l'indication plus ou moins précise d'une profession que chacun est libre d'exercer. Seuls constituent des titres ceux qui sont conférés par des diplômes ou brevets délivrés en fin d'études par les écoles spéciales d'enseignement technique supérieur.

Les qualifications désignant simplement une profession n'ont pas à être protégées par une loi, ainsi qu'il semble résulter implicitement des articles 5 et 6 de la Déclaration des droits de l'homme.

D'autre part, la commission, tout en reconnaissant la valeur professionnelle des membres sociétaires non diplômés, n'a pas estimé qu'il fut nécessaire de leur accorder des privilèges spéciaux.

La Société des ingénieurs civils va être appelée à se prononcer dans quelques jours sur les conclusions de sa commission qui a émis l'avis que la loi dont il s'agit n'est pas justifiée et ne pourrait présenter que de graves inconvénients pour le recrutement de la profession d'ingénieur. La commission s'élève également contre la loi votée par surprise qui accorde un privilège aux titres d'ingénieur agronome et d'ingénieur agricole. L'Assemblée générale des ingénieurs de France dira si elle accepte les conclusions de sa commission.

LE GÉNÉRAL D'HONNEUR

PARIS, 16 janvier. — M. Daroy, président de la compagnie des forges de Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons, est promu commandeur de la Légion d'honneur.

LE CABINET MAURA DEMEURE

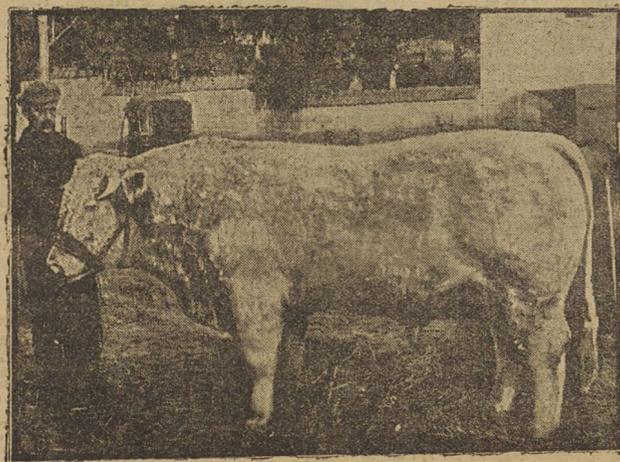
MARDI, 16 janvier. — Le roi a maintenu sa confiance au cabinet Maura, qui restera au complet au pouvoir.

Une double arrestation

PARIS, 16 janvier. — Les inspecteurs de la première brigade mobile ont procédé, ce matin, à l'arrestation de deux individus auteurs de vols de numéraire commis, dans les premiers jours de janvier, à Epinay-sur-Orge.

Ce sont les nommés Léon Borgin, né en 1890, à Bourges, terrassier, demeurant à Paris et Lucien Lenoir, né à Vitry-Châtillon, en 1903, évadé d'une colonie pénitentiaire.

Un superbe taureau de race charollaise



Phot. BELLES (Cliché Paris-Centre).

IDEAL, prix d'honneur, appartenant à M. Baudot

(LIRE, PAGE 3, LE COMPTE RENDU DE NOTRE EN

DERNIERE HEURE DEUXIEME EDITION 3 HEURES MATIN

M. Poincaré et Lord Curzon sont décidés à établir la paix en Orient

Paris, 16 janvier. — L'entrevue que M. Poincaré a eu cet après-midi avec Lord Curzon a été très cordiale. Le président du Conseil français et le ministre des Affaires étrangères britanniques ont examiné les problèmes posés devant les deux gouvernements, notamment la question d'Orient. Ils ont été d'accord pour reconnaître que la solution ne doit pas être différée; la fin de l'hiver pourra marquer avec le retour des neiges, la reprise des hostilités entre turcs et grecs. Les échanges de vues vont donc se poursuivre à ce sujet et sans retard par la voie diplomatique entre Paris et Londres. Le ministre des Affaires étrangères d'Italie sera naturellement pleinement au courant. Quand la question aura été mise au point, les ministres des Affaires étrangères de France, de Grande-Bretagne et d'Italie se réuniront, s'il est nécessaire, soit à la fin du mois de janvier, soit au début de février pour arrêter une ligne de conduite commune.

Le tri-centenaire de Molière

Paris, 16 janvier. — Les fêtes organisées en l'honneur du tri-centenaire de Molière, ont continué aujourd'hui. La Société des auteurs et compositeurs dramatiques a offert un déjeuner en l'honneur des délégués étrangers venus assister aux cérémonies du tri-centenaire. Le président, M. Robert de Fiers, dans un discours fort applaudi, a célébré le génie du grand auteur français et remercié les délégués d'avoir, par leur présence, associé leur pays à l'hommage rendu par la France à Molière. Les délégués ont visité dans l'après-midi, sous la conduite de M. Emile Fabre, l'exposition des souvenirs de Molière à la Comédie Française.

M. Bonomi convoque les puissances à Gênes

Paris, 16 janvier. — M. Bonomi, président du Conseil italien, a commencé à lancer les convocations aux différentes puissances appelées à participer à la conférence économique de Gênes. L'invitation à la France est parvenue aujourd'hui au quai d'Orsay.

LES TROUBLES DE L'INDE

ALAHABAD, 16 janvier. — Les dernières informations reçues du centre de Malabar disent que les nombreuses bandes de rebelles commandées par le nationaliste bien connu Konna Thangal ont tenté de traverser le fleuve Baypore afin de marcher sur Calicut, mais elles ont été repoussées par les gouchikas.

Pour l' "Inconnu" Italien

BALE, 16 janvier. — Des soldats américains, au nombre de 125, se rendant à Rome par la Suisse pour prendre part à la fête du soldat inconnu, sont arrivés à la gare ce matin. Ils ont continué leur voyage jusqu'à Chiasso, accompagnés d'un colonel suisse après avoir déposé leurs armes dans un wagon spécial.

L'ANARCHIE DE LA REPUBLIQUE CHINOISE

LONDRES, 16 janvier. — Les journaux publient un dépêche de Shanghai selon laquelle le général Wu-Tai-Fu, inspecteur général des provinces de Hupey et de Hunan, aurait adressé un ultimatum à Pékin, exigeant la démission totale du gouvernement sous huitaine. Si le Premier ministre Liang Shih Yi ne se conformait pas à la demande du général, celui-ci l'exécuterait de force. Toute la province du Yangtze appuie l'ultimatum, et il est probable que le général exercerait un véritable gouvernement à Shanghai ou à Nanking.

TROIS MATCHES DE BOXE AU TROCADERO

Paris, 16 janvier. — Voici les résultats des combats de boxe, disputés au cours de la soirée de bienfaisance, organisée au Trocadero. Natali bat Marigan aux points, au sixième round. Duthoit bat Anguste Grassi aux points en 10 rounds. Balzac bat l'anglais Gus Platt aux points au 15^e round. Magnifique combat de Balzac qui malmena l'anglais jusqu'à la 11^e reprise. Malheureusement il se foula le poignet et ne put obtenir la décision par knock-out.

L'ONCLE D'AMERIQUE

MARSEILLE, 16 janvier. — Le soldat Rosy du 38^e d'artillerie, actuellement en permission à Aubagne, vient d'être informé par son capitaine de la mort d'un oncle d'Amérique, qui lui a légué par testament six millions.

INFORMATIONS BRÈVES

M. Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique, vient de prendre un arrêté supprimant l'examen médical pour les pilotes de ballons libres. Hier, à 11 heures, le général Gouraud a assisté à Nancy, à une cérémonie patriotique en l'honneur des soldats morts au champ d'honneur, dont les corps ont été rapatriés du front. Parmi les héros se trouvaient deux neveux du général. Mgr Gerroldi, nonce apostolique, présidera la messe solennelle de Requiem pour tous les morts de la guerre, qui sera chantée à l'église de la Madeleine, par les chanteurs des Basiliques romaines et de la Chapelle Sixtine, le mardi 24 janvier. Dans la nuit de dimanche à lundi, un incendie complètement détruit une minoterie récemment reconstruite à Sainte-Catherine-les-Arras. Des malfaiteurs inconnus ont cambriolé la nuit dernière, une bijouterie, rue de la Rampe, à Saint-Chamond et ont enlevé environ 50.000 francs de bijoux.

ÉCOLE MODERNE

Enseignement général par correspondance 25, boulevard Saint-Honoré, Paris (8^e). Cours complets primaires et secondaires. Baccalauréats, brevets. Concours administratifs.

Les ministres irlandais ont pris hier possession du gouvernement à Dublin

DUBLIN, 16 janvier. — Le gouvernement provisoire irlandais a pris possession aujourd'hui du château de Dublin qui jusqu'à présent présentait la résidence officielle du vice-roi d'Irlande et par conséquent l'établissement de la domination britannique en Irlande. Les pouvoirs sont ainsi transférés au gouvernement provisoire. M. Michael Collins, chef de ce gouvernement a fait son entrée dans le château suivi de sept autres ministres, et d'une foule nombreuse qui les a acclamés à leur arrivée. Le gouvernement provisoire irlandais publie le communiqué suivant : « Les membres du gouvernement ont reçu à 1 h. 45, livraison du château de Dublin. »

LE LICENCIEMENT DE LA POLICE

DUBLIN, 16 janvier. — Le licenciement de la police auxiliaire en Irlande au total 1.800 officiers et hommes, se poursuit sans incident. Il sera comblé à la fin de la semaine. Un certain nombre d'entre eux avait refusé de quitter le bateau de démolition à Holy Head, samedi, avant d'avoir reçu ce qu'ils considéraient comme étant leur dû. Ils exigèrent de leurs patrons centes livres sterling ayant droit, disaient-ils, à une année encore de contrat. Après avoir reçu une représentation de leurs camarades, ils se sont mis finalement en route pour rentrer chez eux.

M. Lloyd Georges retarde les élections

LONDRES, 16 janvier. — On apprend ce soir de source autorisée, que Lloyd Georges s'est définitivement prononcé contre des élections générales immédiates. Néanmoins, on continue à parler de la probabilité des élections générales pour le mois de mai après que le Parlement aura voté les lois nécessaires à la mise en vigueur du nouveau statut de l'Irlande et les lois homologues à la décision de la Conférence de Washington. Les libéraux qui appartiennent au parti gouvernemental dit de coalition prendront désormais, après la Conférence de cette semaine, le nom de libéraux nationaux et on s'attend à ce que M. Lloyd Georges prononce deux discours importants. Dans l'un, le 19 janvier, il parlera de la situation internationale, dans l'autre, le 21 janvier, il donnera les grandes lignes d'une politique intérieure du parti de coalition.

Rhumatisants vous serez guéris si vous prenez les Poudres Clostre

Dépôt: Pharmacie Monnot, Nevers, et Laboratoire Clostre, à Nans, 51, Av. Versailles.

Zes SPORTS

Vierzon bat Les Pompiers de Paris par 19 à 3

Vierzon, 16 janvier (de notre correspondant particulier). — Devant la foule des grands jours la première équipe du Sporting Club Vierzon, a battu les Sports Pompiers de Paris par 19 points (6 essais) à 3 points (1 essai). La température très froide et le terrain gelé fit la cause de beaucoup de maladroitures de part et d'autre. Les Pompiers dominèrent nettement pendant les 20 premières minutes de la partie, mais les Vierzonnais bien en souffle imposèrent leur jeu et marquèrent 6 essais de belle facture. Les Pompiers possèdent une équipe puissante qui fit un gros travail à la touche, mais ne surclassa pas le pack vierzonnais à la mêlée. Dans le jeu ouvert, les lignes arrières vierzonnaises nous firent assister à de magnifiques descentes qui échouèrent soit par maladroitures commises par le pack, soit par d'excellents plaquages de la part des visiteurs. Partie vite jouée très correctement par les deux équipes.

LE SPORTING-CLUB SAINT-AMANDOIS (3) BAT LE SPORTING-CLUB VIERZONNAIS (3)

En lever de rideau, la deuxième équipe du Sporting Club Saint-Amandois a battu la troisième équipe du Sporting Club Vierzonnais par 9 points (3 essais) à 4 points (1 drop-goal).

LE 2^e AEROSTIERS DEMANDE MATCH

L'équipe militaire du 2^e régiment d'Aerostiers demande match sur terrain adverse pour les 12 et 25 février et les 12 et 26 mars. Ecrire à M. André Manchon, 22 régiment d'Aerostiers, à Nevers.

VICHY BAT RIOM PAR 6 A 3

U. S. V. (2) bat Sporting Club Riomais par 6 à 3. Partie cafoûlée.

VICHY BAT BILLOM PAR 13 A 6

N. S. V. (1) bat Ecole militaire de Billom, par 13 à 6, malgré une superbe résistance des militaires en deuxième mi-temps. Arbitrage de M. Depalle.

VICHY BAT JEANNE D'ARC PAR 2 A 1

En association, l'équipe de l'U. S. V. a battu par 2 buts à 1 l'équipe Jeanne d'Arc.

MICHELIN BAT NEVERS

L'équipe (4) du P. A. G., qui s'était déplacée à Clermont-Ferrand, a été battue par l'Union Sportive Michelin (3).

LES CHAMPIONNATS DE L'ORLÉANAIS

MONTARGIS (1) BAT LANGLEE (1) PAR 1 BUT A 0. Victoire de l'U.S.M. qui ne fut pas aussi nette qu'on l'espérait.

MONTARGIS (2) BAT LANGLEE (2) PAR 1 BUT A 0. Langlee résiste avec vigueur et succombe finalement.

MONTARGIS (3) BAT LANGLEE (3) PAR 2 BUTS A 0

Match joué sur le terrain du P.S.L. Le terrain glissant rend difficiles les efforts des joueurs. Buts marqués par Moreau (avant-centre) et Pellier (inter-droit).

Les assises du département siègeront à Nevers le 13 février

La première session des assises de la Nièvre pour 1922, s'ouvrira à Nevers, le lundi 13 février prochain, sous la présidence de M. Laurent, conseiller à la Cour d'Appel de Bourges, assisté de M. Vuilluminot, président du tribunal civil de Nevers, et Lavondès, juge au même siège.

JURES TITULAIRES

MM. François Lolus, à Beaumont-Sardolles; François Bouton, à Luz; François Boisson, à Montigny-aux-Amognes; Henri Bourgoing, à Arpajon; Antoine Baog, à Lucey-les-Aix; Philippe Couard, à Moulins-Engilbert; Paulin Benoit, à Saint-Pereux; Bertrand Beurrier, à Coulanges-les-Nevers; Antoine Amiot, à Nevers; Guillaume Javillon, à Nevers; Jean Beau, à Cosne; Jean-Baptiste Girard, à Cosne; Charles Bled, à Cosne; Charles Mazuelle, à Decize; Charles Marignol, à Cessy-les-Bois; Jean-Marie Bonnot, à Onlay; Pierre Ladrot, à Breugnon; Antonin Lafourcade, à Varzy; Jean Bertrand, à Courchambault; Joseph Guyard, à Mhères; Nicolas Joulot, à Cosne; Louis Poffier, à Montaron; Jean Courault, à Fourchambault; Jean Houette, à Fourchambault; Paul Fichel, à Mouron; André Brulé, à la Machine; Jean Alexandre, à Champvert; Gilbert Berthelot, à Corvol-Orgueilleux; Armand Dubois, à Metz-le-Comte; Pierre Graillet, à Clamecy; Lucien Béronin, à Lormes; Prosper Bernard, à Saint-Marzin; Jean Colas, à Isenay; Jean Colas, à Villapourçon; François Blouzat, à Varennes-les-Nevers; Louis Berland, à Nevers.

JURES SUPPLÉMENTAIRES

MM. Philippe Fauconnier, à Nevers; Pierre Gauché, à Nevers; Etienne Dupuis, à Nevers; Alphonse Labrot, à Nevers.

NEVERS

REVISION DES LISTES ELECTORALES

La liste des électeurs de la commune, arrêtée le 31 mai 1921, ainsi que le tableau contenant les additions et retranchements faits par nous à ladite liste, sont déposés au secrétariat de la mairie pour être communiqués à tout réquerant jusqu'au 4 février prochain, tous les jours, de dix heures à quatre heures du soir.

Messe anniversaire

Messe anniversaire. — Une messe anniversaire sera célébrée par le comité royaliste de Nevers pour l'anniversaire de la mort de Louis XVII, le 11 janvier à 9 heures en l'église Saint-Pierre.

Amicale des restaurateurs, pâtisseries, etc.

La société amicale de Secours Mutuels des maîtres d'hôtels, pâtisseries, confiseurs et restaurateurs du département de la Nièvre, a l'honneur d'aviser ses membres que la réunion générale aura lieu le 29 janvier, à 14 heures, au siège social, café de la Renaissance, et que le banquet se fera à l'hôtel de France à 19 h. 30.

Etat-civil

Naissances. — Henri Pernard, 29, rue Saint-Benoit. Décès. — Eugénie Rogelin, 89 ans, rue Grosset; — François Pelletier, 74 ans, 32, rue de l'Oratoire; — Marie; — Aloïse, veuve Desgouais, 18, rue de Clémence; — Publications de mariages. — Henri Etienne, 23, quai de Loire et Louise Compain, à Saint-Amand-Montdon (Cher); — François Prudon, 114, faubourg de Moussey, et Louise Aubron, 31, rue Gambetta.

CONCOURS AGRICOLE

AVIS. — Le maître Lucien WURMSER, membre du Jury du Conservatoire National de Paris, qui, depuis un grand nombre d'années fait manuellement un cours à Nevers, reprend ses cours les 21, 22 janvier, chez Madame FISCHER, 37, rue Saint-Etienne, à Nevers.

ANNUAIRE DE LA NIÈVRE 1922

Prix : 4 fr. 50 Franco à domicile : 5 fr. 50. Librairie Imprimerie de la Nièvre, avenue Georges-Clemenceau; — Et au Journal PARIS-CENTRE, 3, rue du Chemin de Fer, Nevers.

CHATEAU-CHINON A LA CORRECTIONNELLE

Audience du 11 janvier. Jean-Louis Douvret, 41 ans, 3 mois de prison avec interdiction de séjour pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique; — Virginie Buteau 43 ans, autrices à Onlay, 25 fr. d'amende pour défaut d'affichage; — Philippe Renaud, 58 ans, propriétaire à Moux, 100 fr. d'amende et confiscation de l'arme et 50 fr. pour chasse sans permis et en temps prohibé.

FOURCHAMBAULT DERANGÉS... DANS LEUR TRAVAIL

Dans la nuit de samedi à dimanche, une tentative de cambriolage a été faite à l'épicerie tenue par M. Dufour, rue Saint-Eloi, quartier de la Brasserie. Réveillés par le bruit, des voisins mirent les deux malfaiteurs en fuite. Aucun indice ne permet de connaître l'identité des auteurs de ce cambriolage. La gendarmerie enquête.

VARZY

Caisse d'épargne. — Séance du 15 janvier: Versements: 8.290 francs; remboursements, 3.682 fr. 04. Poire. — La foire de janvier se tiendra jeudi prochain 10 courant.

BOURSE DE PARIS

du 16 janvier 3 1/2, 55,40; 5 1/2, 1915-16, 80,20; 4 1/2, 1918 non lib., 84,25; Ouest-Élat 4 1/2, 318,75; Afrique Occidentale, 323; Ville de Paris 1890, 249; 1910 3, 234,50; 1912, 200,75; 1917, 498; Banque de France, 5550; Comptoir d'Escompte, 955; Crédit Foncier, 780; Oblig. Comm. 1903, 314,75; 1912, 165; Oblig. Fonc. 1899, 276; 1904, 115; 5 1/2, 1917 lib., 264; Crédit Lyonnais, 1430; Est, 822; Lyon, 825; Midi, 720; Nord, 915; Orléans, 801; Ouest, 626; Métro, 395; Nord-Sud, 172; Suez, 6670; Argentine 1000, 77; Haïtien 3, 44,10; Japon 1910, 142,25; 1913, 180,7; 1915, 150; 1920, 17,25; Consolidés, 24,30; 1891 3 1/2, 18; Turc Unifié, 39,50; Brésils, 129; Rio-Tinto, 1451; Sosnowice, 714.

CHANGES

Londres, 51,19; New-York, 18,00; Allemagne, 6,78; Espagne, 163,14; Italie, 181,14; Hollande, 146,4; Suède, 363,14; Belgique, 95,2; Norvège, 189,14.

NIÈVRE A Demeurs, au cours d'une rixe entre jeunes gens l'un d'eux reçoit deux coups de couteau

Unzy, 16 janvier (de notre correspondant particulier). — Pour des motifs des plus folles, quelques jeunes gens d'Unzy s'étaient pris de querelle le 8 janvier.

Vendredi, à 19 heures, quatre de ces jeunes gens consommaient au café Dondon, de Demeurs. Parmi eux se trouvait Laurent Michel, 18 ans, du Greux, milieu des deux mains; un de ses adversaires, François Godard, 18 ans, condamné tout récemment pour vol, vint à entrer et prit une consommation. Quelques instants après, il payait et sortait.

Le blessé, conduit immédiatement chez le médecin est maintenant allité, mais son état n'est pas grave. Quant au meurtrier, il est à la disposition de la justice.

DEGIZE

Caisse d'épargne. — Séance du 15 janvier: Versements, 29.578 fr.; remboursements, 15.392 francs 47.

VILLERS-LE-SEC RECAPITULATION DE L'ÉTAT-CIVIL DE L'ANNÉE 1921

Naissances, 2; décès, 1; mariages, 3.

LOIRET

On retire de la Bezonde le disparu de Pannes

MONTARGIS, 16 janvier (de notre correspondant particulier). — Paris-Centre a signalé l'inquiétante disparition de M. Garnier, 60 ans, cultivateur au hameau du Pont de Feuilles. Le cadavre du cultivateur a été découvert le 14 janvier dans la rivière la Bezonde. Parti à la classe, après un bon repas en famille, l'infortuné a dû glisser et tomber à l'eau. La mort accidentelle ne laisse aucun doute.

COULLONS

Etat-civil: — Pierre Hodeau et Jean Hodeau, jumeaux, au Petit-Boulay; — Lucienne Berthelot, aux Echarnières; — Hélène Gautier, à la Petite Brosse; — Madeleine Bailly, à la Péprière; — François Follier, à la Balle; — Louis Hénault, à la Brosse; — Jean Bédouquon, un mois; — Léon Cour, premier-adjoint au maire, 63 ans; — Marie Colletier, 71 ans, à la Thellerie.

MAREAU-AU-BOIS

Suicide. — M. M. Eugène Beauvallet, 55 ans, a mis fin à ses jours en se jetant dans un puits, à 300 mètres de chez lui. Il en a été retiré par des voisins, alors qu'il avait cessé de vivre. Le suicide est attribué à des souffrances physiques.

GIEN

ETAT-CIVIL DE LA COMMUNE DE GIEN PENDANT L'ANNÉE 1921. Il a été enregistré sur les registres de l'état-civil de la ville de Gien, pendant l'année 1921: 210 naissances, 155 décès, 20 transcriptions et jugements déclaratifs de décès, et 4 enfants morts-nés; 3^e 82 mariages et 8 divorces.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Roland Rollinat; — Henriette Soignon; — Maurice Issert; — Romain Prudon; — Denise François. Décès. — Charles-Marie Gillet; — Marie Chollet, veuve Vaire, 64 ans; — Rosine Pingault, veuve Pouillet, 92 ans.

MONTARGIS

Le Conseil municipal se réunira jeudi prochain, 19 janvier, pour l'examen de l'ordre du jour suivant: Lecture du procès-verbal; — Modifications au budget de 1922; — Communication relative à la mise en location d'un emplacement d'une salle de finimurée de la rue Pérille; — Attribution d'œuvres d'art à la ville; — Nomination des délégués à la révision des listes électorales provinciales; — Communication de correspondance; — Communication relative à de nouveaux voirs, rue Poirier.

ETHEVIERES

FREQUENTATION SCOLAIRE. La commission municipale scolaire de Pithiviers avait déféré au juge de simple police, les parents d'enfants en état de recidive pour non-frequentation scolaire; — Adolphe Lemaire, Dax-lafoe, née Germaine Farin et Lucie Puy, ont été condamnées les deux premières à six francs d'amende, la dernière à deux francs.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Bernard Thion; — Christiane Malidor; — Jacques Ponceau. Décès. — Charles Varenne, 40 ans.

UNE REMARQUABLE ETUDE

C'est ainsi que la Revue Parisienne « Le Carnet de la Semaine » qualifie une brochure qui, dit-elle « doit être lue par tous les Français aux-quelles la guerre n'a pas fait perdre toute la notion de l'honneur et des proportions ». Le titre de cette brochure? « Une Loi d'encouragement: La loi des dommages de guerre ».

« Pour ceux qui ont suivi l'ardente campagne menée, y a trois ans, dans les colonnes du Paris-Centre, sous le pseudonyme de Vuilluminot, par notre compatriote, M. Henry Magnard, auront deviné que le signataire n'était autre que ce dernier. Néanmoins, franchement, sans ambiguïtés, ayant été le seul à combattre le projet de loi en 1918-19, M. Magnard se lance à nouveau à l'heure où, déclare le Carnet de la Semaine, les difficultés de paiement de l'Allemagne à la France, se répercutent insupportablement, chaque Français a intérêt à connaître de quel poids cette loi est destinée à peser sur ses épaules. « Il est certain, ajoute le Carnet, que la loi... est pour nos finances, un élément de perturbation et de crise, au point de rendre impossible l'établissement de tous nos budgets futurs. Nous ignorons le sort réservé à cette étude: sur le fonds même, le Paris-Centre n'a pas à se prononcer, quand à la forme, l'auteur a réussi à faire une critique de la loi à la fois tellement claire et tellement intense que le moins qu'on puisse dire est qu'il est impossible de la lire sans être profondément troublé. Nous ne saurions, du reste, mieux faire que de citer l'opinion — que nous communique, chaque Magnard, sur un ancien ministre des plus connus — donnée par écrit, après lecture: « C'est une effrayante révélation du pillage de nos finances. « Nous pensons intéresser nos lecteurs, dont 1.500 sont associés, il y a trois ans, par leur signature, à la campagne de M. Magnard, non seulement en faisant connaître cette étude, mais en publiant dans quelques jours le premier écho de cette reprise de campagne. LUCIEN »

En vente aux bureaux du journal: « Une Loi d'encouragement: la loi des dommages de guerre », par Henry Magnard. — Prix, 1 fr. 50.

CHER Les pilliers de l'église de Vierzon ont été arrêtés

CE SONT DEUX GAMINS DE 15 ET 16 ANS. Vierzon, 16 janvier (de notre correspondant particulier). — La gendarmerie de Vierzon a mis en état d'arrestation les nommés Louis Paris, 16 ans, et Maurice de 16 ans, qui ont volé et brisé les trons de l'église de Vierzon-Villages, emporté l'argent qui s'y trouvait et un certain nombre de cierges.

UN VOLEUR DE VELOS ARRETE

Il y a une quinzaine, M. Firmin Molinier, mécanicien à Vierzon-Forges, déposait sa bicyclette à la porte d'un café où il entra. A sa sortie la bicyclette avait disparu. Samedi, il était prévenu par un ami qui connaissait parfaitement la bicyclette de Molinier, que celle-ci était en vente chez un brocanteur de Vierzon. M. Molinier s'y rendit et reconnut parfaitement son véhicule.

Le brocanteur lui avait acheté pour 80 francs à un nommé Bruneau. La police interrogea Bruneau qui ma tait, affirmant que le brocanteur présentait une bicyclette qui n'était pas la sienne. Or, le locuteur de Bruneau, interrogé aussi, déclara que, jamais, elle n'avait vu de bicyclette à son locataire. Bruneau, poussé dans ses derniers retranchements, déclara alors qu'il ne répondrait qu'au juge d'instruction.

EPIDEMIE D'OREILLONS A VIERZON-FORGES

Une épidémie d'oreillons a éclaté à Vierzon-Forges. L'école de garçons a été licenciée.

INCENDIE A LUSINE HACHE

Un incendie s'est déclaré dans la nuit de samedi à dimanche, à l'usine de porcelaine Hache et Cie.

Le feu a pris dans un séchoir se trouvant dans un bâtiment chauffé au charbon et affecté à la fabrication des assiettes, soucoupes et plats. Les pompiers se sont immédiatement transportés sur les lieux et se sont vus empêchés de leur fait, ils ont pu protéger les bâtiments voisins.

BOURGES

COUR REGIONALE DES PENSIONS

Sont nommés pour 1922: président de la Cour régionale de Bourges: M. Lacombe; président de Chambre à Bourges: membres de la dite Cour: MM. Clery et Thibaudin, conseillers à Bourges.

29 CORPS RAMENES DU FRONT

Un convoi venant de la gare de Brienne-le-Château et comprenant 29 corps à destination de 24 communes du Cher, arrivera à Vierzon, mercredi 18, à 4 heures.

SAINT-BONNET-DE-FOURS

Vagabondage. — La gendarmerie de Montargis a mis en état d'arrestation, Jean-Baptiste Brandon, 39 ans, pris en flagrant délit de vagabondage.

ON RETIRE UN CADAVRE DU CANAL

Le jeune Gilbert Morin, 26 ans, journalier, à Diois, disparu le 25 décembre, dans les circonstances que nous avons relatées, a été retiré du canal latéral à la Loire, à proximité du pont de Diois.

MONTLUÇON

LA TRUITE MONTLUÇONNAISE. Nous apprenons que notre nouvelle société de pêche avait mis dans le Cher 3.000 alevins de carpe et qu'elle en avait déjà placé des alevins de gardons, de tanches et de brèmes. Cela promet de beaux jours pour les pêcheurs de la ligne, à la condition que les mesures de protection nécessaires soient prises contre les braconniers.

NÉCROLOGIE

On nous annonce la mort survenue à Châteauroux, de Mme Faure, femme de M. Faure, qui fut inspecteur de la voie et des bâtiments de Montluçon.

TROUVAILLES

Mlle Gilberte Giraudet, a trouvé sur la route de Paris, une montre-bracelet de dame, qui peut être réclamée à la caserne de la rue de la Grosse-Aillerie.

ARRESTATION

Jean-Baptiste Brandon, 39 ans, sans profession ni domicile, a été arrêté en flagrant délit de vagabondage à Saint-Bonnet-de-Fours.

LES CONTRAVENTIONS

Pour ne pas avoir mis sa voiture d'une lanterne pour circuler de nuit, la dame Germaine, 32 ans, de Courçais, a encouru une contravention.

SAINT-CAPRAIS

Vol. — Mercredi soir, M. Rapau, cultivateur à Chantreaux, aperçut un individu sortant de l'écurie où couchent les domestiques. Intrigué, il en fit part aux autres domestiques, qui allèrent visiter leurs effets. L'un d'eux, M. Joly, constatant qu'il manquait dans son veston deux billets de 5 francs.

SAINT-CAPRAIS

Vol. — Mercredi soir, M. Rapau, cultivateur à Chantreaux, aperçut un individu sortant de l'écurie où couchent les domestiques. Intrigué, il en fit part aux autres domestiques, qui allèrent visiter leurs effets. L'un d'eux, M. Joly, constatant qu'il manquait dans son veston deux billets de 5 francs.

CHATEAUMELLANT

Défaut de carnet. — Eugène Braull, 57 ans, chiffonnier, sans domicile fixe, qui n'était pas muni du carnet anthropométrique réglementaire,

SAONE-&LOIRE

AUTUN

SOCIÉTÉ MIXTE DE TIR
La société mixte de tir d'Autun s'est réunie pour examiner sa situation morale et financière en fin d'année.

La caisse est dans un état satisfaisant. Cela permettra une réfection complète du matériel et l'organisation meilleure des séances de tir. Le palmarès a été donné ensuite en communication et il a été décidé que la distribution des prix ferait l'objet d'une réunion tout intime, le 22 courant à l'Hôtel Broel. Elle sera précédée d'un banquet pour lequel les souscriptions sont reçues à l'Hôtel même ou chez M. Lacrouse, trésorier de la société.

Liste électorale. — Le maire prévient les habitants que les tableaux de rectification de la liste électorale, arrêtés ce jour, conformément au décret du 2 février 1932 resteront déposés pendant 20 jours, du dimanche 15 janvier présent mois, au samedi 4 février prochain au Secrétariat de la Mairie, pour y être communiqués à tout requérant.

Tout électeur omis sur la liste ou sur les tableaux de rectification, pourra dans le même délai, réclamer sans inscription sur celle d'un électeur omis sur la liste électorale et la radiation de tout individu indûment inscrit sur la liste.

LE CREUSOT

FILLES DE LA NATION

réunion générale de la section Cantonale
Le docteur Bichet, conseiller général, et maître de Creuset, avise ses collègues de la section cantonale que, sur sa proposition, le Conseil municipal a décidé que les subventions ci-après, prévues sur les budgets réalisés sur les opérations de ravitaillement civil qui ont été attribuées à l'Œuvre des Filles de la Nation.

En 1919, il a été versé 12.000 fr., et conformément à la délibération du 19 décembre 1921, soumise actuellement à l'approbation de l'autorité supérieure, 15.000 francs seront versés pour 1921; 13.000 francs seront versés pour 1922. Le président remercie vivement le docteur Bichet de sa communication.

Les dons suivants sont acceptés: Association des Mutilés, 65,50; Coopérative Epargne, 50,00; Syndicat des colporteurs, 22,50; Société des Amis du Creusot, 750,00; Société Harmonie, 170; anonyme, 5.

Accidents du travail. — M. Claude Bernier, 23 ans, habitant Chagny, manoeuvre aux usines, était occupé à décharger un wagon, quand, en voulant tirer un bloc de casse, il perdit l'équilibre et tomba sur le sol, se faisant à l'avant bras droit, une profonde blessure qui l'obligea à un repos de plusieurs semaines.

Un atropé de laminoirs, M. Eugène Badin, 23 ans, demeurant à Saint-Sernin-Du-Bois, pointait une barre aux cylindres, lorsque celle-ci foudroya l'opérateur au bras droit, le brûlant profondément.

Marché de la Villette

du 16 janvier
Aménés. — Bœufs, 3.758; vaches, 1.880; taureaux, 395; veaux, 2.098; moutons, 18.341; porcs, 6.097.

Vendus. — Bœufs, 3.420; vaches, 1.670; taureaux, 375; veaux, 2.050; moutons, 17.500; porcs, 6.097.

Cours au kilo net. — Bœufs, 1^{re} qualité, 5,20 à 6,00; 2^e qualité, 4,00 à 5,00; 3^e qualité, 3,00 à 4,00; veaux, 4,40 à 6,00; taureaux, 4,40 à 5,00; moutons, 9,40 à 11,00; porcs, 4,80 à 5,50.

Cours au kilo vif. — Bœufs, 1^{re} qualité, 3,30 à 3,50; 2^e qualité, 2,50 à 3,00; 3^e qualité, 2,00 à 2,50; veaux, 2,80 à 3,50; taureaux, 2,40 à 2,80; moutons, 4,70 à 5,50; porcs, 4,40 à 4,90.

PHYSIOMOMIE DU MARCHÉ

Bœufs. — Vente difficile, les acheteurs se tenant sur la réserve. Légère baisse des prix. Veaux. — Vente calme à des cours maintenus. Moutons. — Vente calme. Bons arrivages, cours en baisse. Porcs. — Vente bonne à des cours en baisse, par suite de la réserve des acheteurs.

Halles centrales-Paris

VIANDES. — Cours moyen au kilo: Bœuf. — Quart derrière, 1^{re} qualité, 5,30; 2^e qualité, 4,50; 3^e qualité, 3,50; Mouton. — Entier, 1^{re} qualité, 8,50; 2^e qualité, 6,50; 3^e qualité, 4,50; Veau. — Entier ou demi, 1^{re} qualité, 8,50; Porc. — Demi-porc, 1^{re} qualité, 5,50. BEURRES. — Charente, Poitou, le kilo, 13,40; Touraine, 13,30; Montcaudais, 9,00; Normande, 10,00. ŒUFS. — Le mille: Eufs. — Bretagne, 630; Bournais, Nivernais, 625; Touraine, 600; Elzangers, 555. FROMAGES. — Gruyère, 4,00 à 6,00; Cantal, 2,50 à 3,50.

ANIS PERNOD

GRANDE LIQUEUR — PENNOD Père et Fils — AVIGNON — CHARENTON

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE

— 13 —

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

VI (Suite)

Une petite porte s'ouvrait dans le flanc de la tour A, sous la voûte, et permettait au veilleur de se rendre compte de toutes les entrées et sorties. Une lourde porte de chêne bardée de fer, dont les deux vantaux étaient remplis de fer, dont les deux vantaux étaient remplis de fer, dont les deux vantaux étaient remplis de fer...

LA Vie Agricole

Foires et Marchés de la Région

VIERZON. — Beurre, 4,50 à 5,50 la livre; œufs, 6,50 à 7 fr. la douzaine; poulets, 16 à 24 fr. la paire; canards, 18 à 26 fr.; dindons, 30 à 40 fr.; pintades, 20 à 28 fr.; lapins de garenne, 6 à 6,50 lapins domestiques, 10 à 12 fr.; pommes de terre, 4,50 à 5 fr. le double-décaltre; haricots, 1,50 à 1,75 le litre; porcs, 50 à 90 fr.

MONTARGIS. — Beurre, 8 à 10 fr. le kilo; œufs, 6,50 à 7 fr. la douzaine; poulets, 28 à 40 fr. la paire; oies, 30 à 40 fr. la pièce; dindes, 40 à 50 fr. la pièce; lapins, 12 à 18 fr. la pièce; canards sauvages, 10 à 12 fr.; canards domestiques, 10 à 12 fr.; lapins de garenne, 5 à 6 fr.; fromages de vache, 0,50 à 0,60 l'un; de chèvre, 10 à 11 fr. la douzaine.

BOURBON-LANCY. — Marché approvisionné en tout, mais en petites quantités. Acheteurs peu nombreux. Voici les cours principaux: Œufs, 6 fr. la douzaine; beurre, 9 fr. la livre; canards, 23 à 26 fr. la paire; poulets, 14 à 18 fr. la paire; oies, 14 à 18 fr. la pièce; pintades, 22 fr. la pièce; dindes grasses 40 à 45 fr. la pièce; pigeons, 6 à 8 fr. la paire; lapins domestiques, 8 à 10 fr. pièce; canards sauvages, 10 à 12 fr.; lapins de garenne, 5 à 6 fr.; fromages de vache, 0,50 à 0,60 l'un; de chèvre, 10 à 11 fr. la douzaine.

LE CREUSOT
réunion générale de la section Cantonale
Le docteur Bichet, conseiller général, et maître de Creuset, avise ses collègues de la section cantonale que, sur sa proposition, le Conseil municipal a décidé que les subventions ci-après, prévues sur les budgets réalisés sur les opérations de ravitaillement civil qui ont été attribuées à l'Œuvre des Filles de la Nation.

GRAINS MIRATON
Un grain assure effet laxatif
CHATELGUYON

GUEIGNON. — Notre foire de vendredi, malgré le froid intense qui sévissait, avait attiré beaucoup de monde. Transactions actives et nombreuses sur les bêtes à cornes, qui étaient bien représentées, ainsi que sur les porcs, qui avaient été amenés en grande quantité.

Les bœufs de trait, de fortes tailles, ont été vendus de 4.500 à 6.000 fr. la paire; ceux de taille moyenne, 3.500 à 4.000 fr. la paire; taureaux, 1.500 à 2.000 fr. l'un; vaches au veau, 2.000 à 2.500 fr. l'une; vaches laitières, 1.500 à 1.800 fr. la pièce; bœufs gras, pour la boucherie, 275 à 300 fr. les 100 kilos; vaches grasses, 250 à 280 fr.; veaux de boucherie, 4,50 à 5 fr. les 100 kilos; moutons, 9,50 fr. en moyenne les 100 kilos; porcs gras, première qualité, 380 à 400; deuxième qualité, 340 à 370 fr. les 100 kilos; porcs d'élevage, 120 à 250 l'un, suivant grosseur; porcelets, 50 à 90 fr. l'un.

Marché. — Beurre, 4,75 à 5,50 le demi-kilo, suivant qualité; œufs, 5 à 6 fr. la douzaine; fromages de chèvre, 0,90 à 1,10; mélangés, 0,75; fromages de vache, 0,50 à 0,60 la pièce; pommes de terre, 0,50 à 0,75 le kilo, suivant espèces; noix, 2 fr.; châtaignes, 0,75 à 0,90 le litre; lapins domestiques 8 à 12 fr. l'un; lapins de garenne, 4,75 à 5,50 la pièce; perdrix, 4 à 5 fr. l'une; pigeons, 2,75 à 3,25; dindes, 23 à 28 l'une; oies, 15 à 18 fr. la pièce; gros poulets, 20 à 25 fr. la paire; poules et poulets moyens, 14 à 16 fr. la paire; petit poulet de grain, 10 à 12 fr. la paire.

SANCERRE. — Dindes, 55 à 65 fr. la paire; poulets, 20 à 28 fr. la paire; lapins, 10 à 18 fr. la pièce; beurre, 11,50 à 12,50 le kilo; œufs, 5,50 à 6 fr. la douzaine; fromages, 5 à 6 fr. la douzaine.

THÉ CHAMBARD
le plus agréable des Purgatifs, le meilleur remède de la CONSTIPATION

Paris-Centre à Paris

Librairie, rue de Charonne, 69 (près la rue Basse).
Kiosque 127, boulevard Rochechouart, 127, place du Delta.
Librairie, rue de Clichy, 76 (près la place Clichy).
Librairie, boulevard de Courcelles, 128 (près la place des Terres).
Kiosque 148, rue de Dunkerque, 63 (en face la gare du Nord).
Kiosque 189, boulevard Magenta, 1 (près de la gare du Tréport).
Kiosque 79, place de la République, 15 (angle de la rue Temple autobus).
Kiosque 52, boulevard Poissonnière, 58 (angle du boulevard Montmartre).
Kiosque 32, boulevard des Italiens, 10 (en face le bureau de poste).
Kiosque 77, boulevard des Capucines, 10 (angle de la place de la Concorde).
Kiosque 1, boulevard de la Madeleine, 27 (bureau d'omnibus).
Kiosque 143, place du Palais-Royal, 2 (angle de la rue de Rivoli).
Kiosque 140, place du Théâtre-Français (en face la Civette).
Kiosque 178, boulevard Malesherbes, 49-51 (station autobus Tréport).
Kiosque 172, rue Saint-Lazare (en face la gare, Hôtel Terminus).
Kiosque 139, avenue des Champs-Élysées, 59 (angle de la rue La Boétie).
Kiosque 93, boulevard Sébastopol, 42 (angle de la rue Rambuteau).

La race bovine charolaise

Le concours de Charolles

CHAROLLES, 15 janvier. (De notre envoyé spécial). — Avant de se rendre à la Maison de l'Agriculture, dont l'inauguration allait avoir lieu, les parlementaires de Saône-et-Loire, le Préfet, le Sous-Préfet de Charolles, les personnalités agricoles ayant suivi les différentes phases du concours de la race Charolaise, et les membres de la presse se trouveront réunis dans la salle des fêtes où un banquet leur fut servi.

Avant prié place à la table d'honneur: MM. Régnier, inspecteur général de l'Agriculture, représentant le Ministre, le Préfet de Saône-et-Loire, Gerbe, sénateur et maire de Charolles, Richard, sénateur et président du conseil général, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de Charolles, de la Villeon, chef de canton de médecine de Paris, Bichet, Lapruge, directeur des services agricoles de Saône-et-Loire, Gailleton, Codet, sénateur de la Haute-Vienne, Cordelle, Docoan-Racouchot, Poncet, Messier, Pisanet, députés, Pliossionier, député de l'Isère, Lefèvre, ministre de France à Montevideo, le secrétaire général et le chef de cabinet du Préfet, Coulon Jacoutot, conseillers généraux; et le sous-préfet de

MAISON DONY 14, Rue des Arènes Actuellement Complet et Pardessus depuis 45 fr. Pantalons depuis 16 fr.

VOIR NOS ETALAGES - CATALOGUE SUR DEMANDE

M. DUBOIS, notaire à Saint-Benoit-d'Azy (Nièvre) demande UN CLERC aux actes courants. Pressé. 1353

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE notaire à Nevers 5, rue Gambetta (successeur de M. Dauphin)

A Vendre par Adjudication En l'étude et par le ministère de M. Gallicher-Lavanne, notaire à Nevers. Le Jeudi 26 Janvier 1923, 14 heures.

Les immeubles ci-après pendant ces successions Darcy-Perrichon.

MAISON à Nevers, 34, rue Saint-Étienne, à usage de boulangerie et d'habitation composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

PETITE MAISON ET REMISE à Nevers, 18, rue des Trois-Carreaux, avec grande cour. Mises à prix : 2.000 francs.

PARCELLE DE TERRE à Azy, commune de Garchizy, lieu dit « Carrière du Niols ». Superficie : 28 ares 75 environ. Mise à prix : 100 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, dépositaire du cahier des charges. 1653

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en Droit, notaire à Nevers

A VENDRE À L'AMIABLE LE DOMAINE DE LA MOTTE

commune de Saint-Sulpice, contenant 60 hectares environ et traversé par une rivière.

Libre le 11 novembre 1922. S'adresser pour tous renseignements et pour traiter : A. M. VILLOUVEUX, directeur de l'Agence Immobilière du Centre, 9, rue du Rampart, et à M. BOUQUILLARD, notaire. 871

Etude de M. DUBOIS, notaire à Saint-Benoit-d'Azy (Nièvre)

A LOUER par ADJUDICATION à Saint-Benoit-d'Azy, en l'étude de M. Dubois, notaire, le jeudi 19 janvier 1923, à 14 heures.

LES PRES DE CONGES commune de Ville-Langy, appartenant à Mme Armand Cornu-Langy, soit

Le Pré de la Motte, de 35 hectares 65 ares 52 centiares ;

Le Pré de la Combe, de 18 hectares 98 centiares ;

Le Pré Neuf, de 20 hectares 51 ares.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DUBOIS, notaire. 1371

SI VOUS VOULEZ VENDRE OU ACHETER UN FONDS DE COMMERCE Une Industrie, Un Immeuble

Cabinets d'Affaires

ON DEMANDE A ACHETER Dans la Région

Tous fonds de commerce, industrie et propriétés à n'importe quel prix et au comptant. S'adresser à L'EXPRESS-OFFICE, 42, rue des Martyrs, Paris (9^e), qui fera gratuitement et sur place, l'étude des affaires qui lui seront confiées. 1170

A CEDER

de suite pour raison de santé COMMERCES BOIS Facilités de paiement S'adresser au bureau du journal. 1340

A CEDER BON FONDS DE COMMERCE DE FOURRURES ET SOIERIES

dans pays très industriel, affaire sérieuse. S'adresser au bureau du journal. 1446

830. — CHARCUTERIE-BUVETTE, forte comm. S.-et-M. Bail 12 ans. Loyer 350 fr. Aff. 6 porcs l'éché, 4 l'hiver la semaine. Buvette 1.500 fr. par an) bout. et s. buvette, cuis., 3 chamb., cave, cuis. charc. avec 2 fours, cour, dépend., chev. et 2 voit. Prix à déb. On traite avec 8.000 fr.

FRANÇON, Fontainebleau.

914. — ÉLECTRICITÉ-ARTICLES DE PÊCHE, plein centre v. S.-et-M. Bail 12 ans. Loyer 1.800 fr. Aff. 35.000 fr. faites à 30 %. Boutique, s. à m., cuis. 4 chamb. Prix à déb. On traite avec 5.000 fr.

FRANÇON, Fontainebleau.

477. — BOUCHERIE, gr. comm. S.-et-M., région d'élevage. Bail 13 ans, loyer 575 fr. Aff. 2 bœufs et demi, 1 veau, 3 moutons la semaine. On place 10.000 fr. par an. Très belle installation. Prix à déb. On traite avec 12.000 fr.

FRANÇON, Fontainebleau.

950. — ÉPICERIE-MERCERIE-NOUVEAUTÉS. Bail 16 ans, loyer 1.200 fr. Aff. 150.000 fr. par an. On place net 20.000 fr. 2 bout., arr.-bout., s. à m., cuis., 3 chamb., gr. cour, 2 remises, scierie, dépend., jardin. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANÇON, Fontainebleau.

AGENCE POPULAIRE NEVERS

A CEDER T. b. ETUDE D'HUISSIER, préfecture, ressort Cour Appel Bourges, Loy. et Px à déb.

COIFFEUR, H. et D., près grande gare P.-L.-M., install. mod. état neuf. Bail et prix à déb.

RESTAURANTS, CAFES, COMPTOIRS, avec et sans garage, toutes importances et tous prix.

Très bonnes ÉPICERIES-MERCERIES-FRUITERIES, toutes import. et tous prix.

Bon MEUBLE, 14 chamb., beau matériel. Clientèle sérieuse. A prox. gare. Loy. bail. Eau, gaz, élect. Px 25.000

L'Agence présente journellement aux amateurs, quantités d'autres ÉTABLISSEMENTS de toutes sortes.

PLACEMENT ET PRÊT DE CAPITAUX

Pour achat ou édification de MAISONS D'HABITATION, ou EXPLOITATIONS AGRICOLES, remboursables en 10, 15 ou 20 ans.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. J. SERVAYRE, 7 bis, rue Saint-Benoit, NEVERS.

ADRESSEZ-VOUS A l'Agence Centrale de la Nièvre (20^e année) NEVERS

LOUIS ALEXÉLINE, R. Hoche, 14 Ancien Ppal clerc de notaire

VENTES

UN BATEAU tout chêne lg. 10 m. larg. 1.80, dessus une cabine de pêcheurs, le tout en bon état. S'adresser au Bac de Coulanges, par Pierrefitte (Allier). 1440

MOTO PEUGEOT Griffon, 3 HP. 1^{er} état de marche. Cher. M. MORIZOT, Cycles, Nevers. 1339

UN BUREAU ANCIEN genre américain S'adresser au bureau du journal. 1264

GRIFFONNES NIVERNAISES chiennes de 3 ans et 18 mois. On peut essayer à la Vénérie. Régisseur à la Vénérie, par Champeyrie (Nièvre). 1406

SCIAGE NOYER TOUT BILLE DE FIED S'adresser à M. P. PEYDON, à Chambrey, par Sury-en-Vaux (Cher). 1442

PE. SONNET On demande

UN CHARRON FORGERON dans une entreprise de transports S'adresser à MERCIER Henri entrepreneur de transports à Migennes-Canal (Yonne). 1078

BONNE SÉRIEUSE Four cuisine et ménage S'adresser à GERVAIS, 82, rue du Temple, Auxerre (Yonne). 1262

JEUNE HOMME 13 à 15 ans, pour bureau et courses. S'adresser au bureau du journal. 1443

DIVERS

ON DEMANDE À LOUER A Nevers ou très près Nevers, de suite ou pour juin :

PETITE MAISON d'habitation indépendante avec jardin, terrain, dépendances ou atelier, et permettant accès voiture et camion.

AVRIL, Saint-Pierre-le-Moutier. 54

Très importante et ancienne MAISON DE CHARBONS, FABRIQUE D'AGGLOMÉRÉS Réorganiser complètement son service de vente pour tous les départements français, recherche pour le département de la Nièvre.

UN AGENT à la commission, auquel sera attribué le monopole des ventes «références les plus sérieuses exigées. Un représentant de produits autres que le charbon serait accepté. Adresser les demandes à M. Pierre SIMON, agglomérés Jemont (Nord).



La Gorge est enflammée C'est la porte ouverte aux maladies de poitrine qui, souvent, ne pardonnent pas. Soignez-vous ! Les

Pastilles de Sœur Louise Antiseptiques, Calmantes, Expectorantes

ont le remède agréable, sûr et prompt pour guérir

Rhumes - Gripes - Toux Bronchites - Maux de gorge

La Boîte : 2 fr 50

Toutes pharmacies et chez F. BERNAMONT Pharmacien 87, Rue du Commerce NEVERS



Fantasia

Mme Veuve BOUILLOT 31, Rue La Fayette, 31 NEVERS

MAGASIN D'OUVRAGES DE DAMES ET TRAVAUX D'ART Grand choix d'articles dessinés et brodés

BRODERIES DENTELLES Fouritures et accessoires pour tous travaux

La Maison exécute tous ornements et montage d'ouvrages.

FABRIQUE DE VOITURES

Carrosserie d'Automobiles Fourniture pour Carrosserie et Autos

Th. DUJON Fils à SANCOINS (Cher)

On désire acheter

Dans la Région et à tous prix, Industries, Fonds de commerce, Immeubles, Usines, Châteaux, Propriétés rapport et agrément

CAPITAUX - o - PRÊTS - o - COMMANDITES

Ecr. : IMMOBILIERE, Franco-Colombes, 1, r. la Reale, PARIS.

Crédit Foncier de France

Prêts aux Particuliers, Communes, Syndicats

Et Etablissements publics AVEC OU SANS AMORTISSEMENT

Henry PEIGNEUX, directeur, 26 rue des Trois-Carreaux (angle de la rue Mirançon), NEVERS

BOIS-CHARBONS

Matériaux de construction

J.-B. BOUDOT

16, Rue du Chemin-de-Fer, 16 NEVERS

FEMMES QUI SOUFFREZ

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

Elles ont été sujettes aux Maux d'Estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux Idées noires. Elles ont ressenti des lancements continuels dans les reins et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible.

Pour guérir, la femme doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui fait circuler le sang, décongestionne les organes sans qu'il soit besoin de recourir à une opération

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY guérit sûrement mais à condition qu'elle soit employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur.

Toute femme soucieuse de sa santé doit, à des intervalles réguliers, employer la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY si elle veut éviter et guérir les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, les Accidents de la Ménopause, Chaleurs, Vapeurs, Ébouffements, etc.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies :

1 flacon, 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total : 6 fr. 60.

C'est votre intérêt !

Pendant le concours VOUS FEREZ DE BONNES AFFAIRES en visitant les

LES GRANDS MAGASINS DU STOCK

11, Rue du Champ-de-Foire, à NEVERS, Dépôt des Mines de Decize qui liquident au PRIX LES PLUS BAS des marchandises de toutes sortes provenant des stocks français, américains et anglais.

25.000 Paires Sabots-Galoches neuf

toutes tailles, cuir jaune et noir, talon cuir ou bois à 5 fr. la paire

22.000 mètres DRAP D'ELBEUF, pure laine, largeur 140 Différentes nuances, le mètre... 16 fr. (Echantillon sur demande. Joindre 1 timbre).

12.000 Lanternes TEMPÊTES, neuves... 4 fr. pièce

Et quantité d'autres articles : mouchoirs kakis, paillasses, moustiquaires, couvertures, literie, chaussons, gants, cache-nez, chemises, chandails, vêtements de travail, brosses chiendent et crin, coupe-bouillons ou fil de fer, tonnes à eau, filets, harnais, chaussettes, tables pliantes, complets huiles, bottes caoutchouc, balais, etc., etc.

PRIX SPECIAUX PAR QUANTITES A ETABLISSEMENTS

LEBEUF, 11, rue du Champ-de-Foire, NEVERS

Pour 12 fr. 85 SOCIÉTÉ DE CHARBONNAGE OFFRE 2.000 francs de fixe

par mois et 3 % sur vente, logé, à homme sérieux pour leur chantiers charbons en création (banlieue parisienne). Il est indispensable de souscrire 60 parts de mille francs à la Société (ne pas se présenter). Ecrire en confiance à M. BESSON, 5, boulevard Magenta, Paris (seul chargé). 1439

ON DEMANDE REPRESENTANT visitant droguerie, mercerie, bazar pour articles facile, bonne commission. Ecrire SOUVENEMENT, 9, rue jardins Caulier, Lille. 1439

Suis acheteur de BATEAU DE PÊCHE de 4 à 5 mètres environ. Faire offre : M. MITTAIN, rue de la Chaussade, n° 2, Nevers. 1436

ELECTRICITÉ

ELECTRO-INSTALLATION

PACTON-MERCERET 8, Rue Pasteur, 8 NEVERS

PRIX TRES REDUITS

Travaux soignés et Garantis

ATTELES DE RÉSERVE VOUS SONT INDISPENSABLES

POUR LA RAPIDITÉ ET LA SÉCURITÉ DE VOS TRAVAUX

L'AGRO

Moteur Bi-temps - Licence (S.I.C.A.M.)

TRACTEUR IDÉAL DE LA CULTURE MORCELÉE

11.000 FR.

LES REMPLACE AVANTAGEUSEMENT ET NE COUTE RIEN AU REPOS

116 bis, Rue de Tocqueville, PARIS

L'AGRO sera exposé au Concours de NEVERS du 18 au 22 Janvier, et au Salon de la Machine Agricole au Grand Palais à Paris, du 28 Janvier au 5 Février. Des démonstrations pratiques de labours auront lieu à Chabrupt, commune de Sauvigny-les-Bois.

AVIS A NOS LECTEURS

TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Nous informons nos lecteurs qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu nous confier leurs travaux d'imprimerie, d'avoir à passer désormais

DIRECTEMENT LEURS COMMANDES

à l'Administration de "Paris-Centre" 3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS

avec cette mention :

Société Anonyme des PUBLICATIONS "PARIS-CENTRE"

Le Journal se charge

DE TOUS LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Liures, Brochures

Lettres, Prospectus, Avis

Affiches de tous formats

Faire part Naissances, Mariages, Décès

Cartes de Visite, Programmes

Registres spéciaux, Agendas

Livres de Commerce, etc., etc.

Les PUBLICATIONS PARIS-CENTRE Société Anonyme. - Capital : 600 000 francs

LIVRENT DANS LE TEMPS MINIMUM

AUX PRIX MINIMUM

Il sera toujours fait un Devis pour les Travaux d'art et les Tirages au couleurs

Adresser directement les Commandes A L'ADMINISTRATION PARIS-CENTRE 3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS

TELEPHONE 2.17 - 2.48